Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 14, Rue d'Angleterre

ABONNEMENTS : [illegible] — PUBLICITÉ : [illegible]

PETIT CALENDRIER

Mercredi 6. — Saint Jean, apôtre. — Ad. : Douai Instit. Saint-Jean, ad. nat. ; Lille Providence, rue de Fives, ad. nat.

Soleil : lever 4 h. 31, coucher 7 h. 19 m. — Lune : lever : 1 h. 49 s., coucher, 8 h. 44 s.

Jeudi 7. — Saint Stanislas, évêque et martyr. — Ad. : Valenciennes St-Nicolas, Le Grand-Fayt, Ste-Marie, Petites-Sœurs des Pauvres.

Soleil : lever 4 h. 29, coucher 7 h. 21. — Lune : lever 3 h. 00 s., coucher 8 h. 03 s.

TEMPÉRATURE

Lille, le 5 mai

Minimum, nuit, abrité	4°
— — découvert	3°
Surface du sol, 9 h. du matin	12°
A 1 mètre de profondeur	9°
De l'air à l'ombre	12°
Maximum, jour, à l'ombre	15°
— — au soleil	18°

Etat hygrométrique (9 h. m.) 0°/00
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : S.

BAROMÈTRE. — Le 6 mai, (3 h. du matin) la pression était de 7.47 m.; le 7 mai (3 h. du matin) la pression est de :

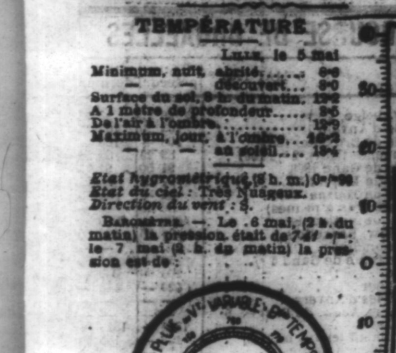

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA GUERRE RELIGIEUSE

Les Oblats de Nancy

Nancy. — Le parquet s'est transporté hier chez les Oblats accompagné de brigades de gendarmerie pour constater l'état-civil des Religieux qui sont décidés à rester chez eux jusqu'à ce qu'on emploie la violence.

Un grand nombre d'hommes étaient massés devant le couvent ; quelques-uns frappèrent, avec leurs bâtons, dans les vitres d'une vérandah. Le bruit effraya les chevaux des gendarmes qui se cabrèrent. Les manifestants criaient Vive la Liberté ! Vivent les Pères ! La gendarmerie chargea et il y eut une bagarre. Un brigadier de gendarmerie a reçu sur la tête un coup de bâton. Un escadron du 5e chasseurs a dû intervenir.

Après quelques pourparlers, le procureur et sa suite pénétrèrent dans le couvent et constatèrent la présence de cinq religieux.

Après la sortie des magistrats, les gendarmes ont dû enlever deux barricades formées avec des charrues et des fagots épineux. Deux brigadiers de gendarmerie ont été blessés.

Les Capucins de Millau

Millau. — En présence des manifestations en faveur de la Liberté qui ne cessaient d'augmenter devant la prison où étaient incarcérés les Capucins, l'administration s'est décidée à mettre les religieux en liberté provisoire.

Le procès en correctionnelle est ajourné au 13 mai.

SUPPRESSION DE LA NATTE DES CHINOIS

Marseille. — Le *Sydney*, des Messageries maritimes est arrivé venant de Chine.

Il apporte une nouvelle qui fait beaucoup de bruit dans le Céleste-Empire. L'empereur a ordonné à tous ses sujets d'avoir à se défaire de leur natte. Les mandarins, pour donner le bon exemple, devront commencer.

Les journaux chinois sont remplis de commentaires à ce propos.

LES DOCKERS DE MARSEILLE

L'accord est intervenu entre les dockers et les entrepreneurs.

Les ouvriers ont manifesté à la Joliette. Le travail sur les quais va reprendre son cours normal. On considère le mouvement comme terminé.

LE LORD-MAIRE EN BELGIQUE

Bruxelles. — Le lord-maire, avec sa suite, arrivera ici, ce soir mercredi; des fêtes sont organisées. Le Comité pro-boer a demandé aux partisans des Boers de s'abstenir de toute manifestation hostile.

TOUJOURS LUTTER

Pourquoi ? Parce que l'attaque est incessante.

Nous avons vu nombre de Conseils généraux s'élever contre le projet adopté par la Chambre en vue de donner aux préfets des pouvoirs discrétionnaires sur le budget des communes en ce qui concerne les constructions et aménagements d'écoles.

Les vrais amis de la liberté et de l'indépendance communale en matière budgétaire n'ont pas manqué de se faire entendre au Conseil général du Nord. Il a fallu à notre Préfet toutes les ressources de sa diplomatie de vieux fonctionnaire pour échapper aux désagréments du rejet de la question préalable.

Evidemment, quand le projet de loi viendra en discussion au Sénat, les vœux des Conseils généraux auront leur écho dans la Haute Assemblée. Il est impossible de laisser étrangler l'autonomie budgétaire des communes et de laisser au gouvernement central, par ses préfets, le pouvoir absolu de ruiner les finances de nos villes et villages.

Ce serait véritablement payer trop cher la victoire maçonnique sur les Congrégations.

Pour suffire aux exigences qui résulteront de l'expulsion des Congréganistes et de la suppression de leurs écoles, dans la plupart des communes, on sera obligé d'augmenter de 57 le nombre des centimes additionnels, et dans un certain nombre ce surcroît pourra monter jusqu'à 170.

Voilà ce que nous apprennent des calculs établis avec une très sérieuse précision.

Cela veut dire que les contribuables verront, pour la plupart, leurs impôts augmentés de plus de moitié : qui paie aujourd'hui 10 fr., lira sur sa feuille le chiffre peu consolant de 15 et 17 fr. ; et, en certains cas, cette augmentation sera portée au triple : qui paie aujourd'hui 10 fr., pourra se trouver grevé de la jolie somme de 27 francs.

Et le conseil municipal aura beau faire, le préfet aura la loi pour lui : il commandera et les communes devront payer : ce sera la loi.

Mais, dira-t-on, les pauvres ne paieront pas, tout le poids retombera sur les riches.

Comme si l'expérience ne démontrait pas que toute aggravation d'impôts se fait sentir jusque chez les humbles ouvriers.

Nous en avons la preuve à nos portes.

Pourquoi les loyers d'habitations ouvrières sont-ils d'un tiers et même davantage plus élevés en France qu'en Belgique ?

Ne faut-il pas l'attribuer aux impôts plus lourds dont sont grevées chez nous les propriétés ?

Que sera-ce donc lorsqu'auront été ajoutés les *centimes scolaires* laissés à la discrétion des préfets sans que les communes puissent s'y opposer ?

Les loyers augmenteront et la charge, en dernier lieu, s'appesantira sur l'ouvrier.

A ce moment-là ce sera chez les gros bonnets collectivistes — qui peuvent se payer des voyages à Nice, en Algérie et ailleurs — dans leurs journaux et leurs conférences, une retentissante clameur contre la société capitaliste, contre son organisation monstrueuse ; on en appellera à la prompte aurore du régime collectiviste et aux réformes sociales qui assureront au travailleur la satisfaction de tous ses besoins.

Et les pauvres naïfs ne manqueront pas pour applaudir à ces déclamations vibrantes, à ces promesses alléchantes d'un avenir qui ne vient pas.

Ce qui n'empêche pas, en attendant, le propriétaire de recevoir, du percepteur, des feuilles chargées de centimes et le locataire la visite plus lourdement intéressée du propriétaire.

Le péril n'est donc pas imaginaire, il est sérieux, sous peu il sera présent, et personne ne peut se flatter d'échapper à ses atteintes.

Il faut donc lutter, toujours lutter, pas seulement pour la défense de la liberté religieuse et civile, compromise dans la personne des congréganistes, mais pour empêcher la ruine des finances communales et, en dernière analyse, la mise à sec de la bourse des citoyens.

Les conséquences de la loi votée par la Chambre, en route pour le Sénat, vont jusque là.

Les hommes influents, quelles que soient leur position et leurs opinions, feront bien de ne pas laisser s'éteindre l'écho des protestations émises par les Conseils généraux.

Il y a là un devoir urgent de patriotisme.

V. H.

AUX CATHOLIQUES

Un bon moyen d'aider notre journal sans qu'il ne vous en coûte un sou, c'est de demander à votre notaire ou avoué lorsqu'il y a lieu, de faire paraître dans la *Croix du Nord*, vos annonces légales telles que : Formations de Sociétés, Purges, Ventes, etc.

ROUBAIX

Les annonces et réclames ne reçues 84, GRAND-RUE

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 30 avril 1903
Présidence de M. Georges Motte

Loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents du travail. — Modification.

Lorsque le Parlement fut saisi du projet qui devait aboutir au vote de la loi du 9 avril 1898, sur la responsabilité des accidents du travail, la Chambre de Commerce de Roubaix ne manqua point, comme elle en avait le devoir, d'attirer l'attention du législateur, sur les dangers que présentait le texte proposé, au point de vue industriel. Si toutes ses observations ne furent pas écoutées, quelques-unes au moins, eurent l'avantage d'être prises en considération, ce qui valut à la loi votée d'être moins rigoureuse et plus équitable que ne semblait le viser la proposition d'où elle était sortie.

Bien qu'elle fasse peser sur l'industrie en général des charges très lourdes qui paralysent quelque peu les affaires en raison de l'éternelle question du prix de revient, cette loi est entrée dans les habitudes ; l'application en est faite loyalement et tous, patrons et ouvriers, s'y soumettent sans difficultés. Elle n'est évidemment pas parfaite, mais il faut tenir compte qu'elle a été faite de conciliation et qui dit « conciliation » dit concessions réciproques.

Il est surprenant que l'on ait songé déjà à y apporter des modifications qui, loin de l'améliorer, tendent, au contraire, à en aggraver les défauts. Si c'est toujours en frappant plus fort l'industrie que certains esprits espèrent résoudre la question sociale, ils se trompent étrangement, car « tant va la cruche à l'eau qu'elle finit par se casser ». L'industrie française n'est pas déjà si florissante que l'on puisse impunément la grever de nouvelles charges. Elle paye ses mais-d'œuvre plus cher que l'on ne la paye partout ailleurs, elle subit des impôts beaucoup plus élevés que dans n'importe quel pays du monde, elle est soumise à l'observation de lois d'hygiène et de lois sociales infiniment plus rigoureuses et plus onéreuses que celle résultant de la plus rigoureuse et la plus onéreuse loi similaire étrangère et l'on trouve que ce n'est pas encore assez, et l'on veut y ajouter d'autres charges, c'est-à-dire, d'autres causes d'infériorité qui ne peuvent se traduire que par une diminution de notre mouvement commercial ayant pour conséquence immédiate le ralentissement du travail avec son cortège de ruines et de misères.

On veut faire quelque chose de détestable : ne toi qui a du bon, mais aussi beaucoup de mauvais : qu'on y prenne garde, car à force de pressurer l'industriel, on lui enlèvera tout moyen d'action, on lui tendra toute lutte impossible, et s'il succombe, ce n'est pas seulement lui qui en souffrira, ce sont les ouvriers qu'il emploie qui seront privés de travail, c'est le Budget de l'Etat qui ne le trouvera plus, au jour de l'échéance de l'impôt, c'est enfin tout ce monde d'employés et de petits commerçants qui vivent autour de lui et que sa ruine aura ruinés du même coup.

Il était bon, croyons-nous, de jeter ce cri d'alarme, parce que le temps n'est plus où l'on pouvait se payer le luxe d'expériences coûteuses, sur le dos de l'industrie. Les affaires sont plus disputées par des concurrents dont le nombre va sans cesse en augmentant, la production nationale s'écoule de plus en plus difficilement, les marchés deviennent de moins en moins nombreux et les prix de vente de moins en moins rémunérateurs : est-ce assez dire que la moindre charge nouvelle peut faire perdre à l'industrie française la place que son bon goût, son génie et l'esprit d'initiative qui l'ont toujours distinguée, lui permettent encore de tenir dans le champ de l'activité humaine.

Nous voulons conserver la confiance que le Parlement s'arrêtera à temps sur la pente glissante où l'on cherche à l'attirer non seulement par le projet de loi qui nous occupe, mais encore par d'autres non moins menaçants qui lui ont été soumis et qui attendent l'heure de la discussion.

Le danger présent est dans la proposition de loi de M. Mirman adoptée par la Chambre des députés. Cette proposition modifie sensiblement, dans ses parties essentielles, la loi du 9 avril 1898. Suivons-la dans les changements qu'elle projette d'apporter aux principaux articles de cette loi.

ARTICLE II

Cet article limitait à 2.400 francs par an, le maximum du salaire annuel qui devait servir de base à l'indemnité journalière en cas d'accidents. Le rapport de M. Thévenet en date du 25 janvier 1898 est très catégorique à l'égard des raisons qui font que ce chiffre ne devrait pas être dépassé. Il serait regrettable qu'on ne s'en inspirât point avant de voter la modification proposée et qui n'intéresse que les gros salaires. L'adoption de cette proposition entraînerait l'augmentation des primes d'assurances et par suite, créerait, sans que cela réponde à un besoin bien évident, une charge supplémentaire assez sérieuse pour certaines industries, la métallurgie et les ateliers de construction mécanique par exemple.

(A Suivre).

Les Fêtes de Roubaix

On nous communique la note suivante :

Le Comité qui, pour la réussite de la Cavalcade avait besoin de tous les concours et de toutes les bonnes volontés, a fait appel à toutes les Sociétés sans aucune exception ni distinction et s'est mis en rapport avec leur président.

Cette collaboration toute cordiale donnera certainement les meilleurs résultats.

Mais il est nécessaire, à l'heure actuelle, dans l'intérêt même de la bonne exécution du programme très brillant et très chargé de clore la liste des chars et des groupes appelés à prendre place dans le cortège qui est définitivement arrêté.

Convaincu d'avoir tout fait pour qu'aucun groupement ne soit oublié et que les travaux incombant sur place soient confiés à ses concitoyens, le Comité espère ne mécontenter personne (quelque présomptueuse que soit cette prétention) ; mais pour le cas peu probable où il n'aurait pas réussi, il s'en excuse et déclare n'avoir été guidé dans ses démarches et résolutions que par son unique désir de faire une belle fête roubaisienne au plus grand profit de Roubaix et à la plus grande satisfaction de tous les Roubaisiens.

En réponse à une lettre ouverte parue dans un journal de la localité, le Comité déclare qu'il ne veut pas imposer à ses concitoyens de nouvelles dépenses en les poussant à décorer leur maison et en établissant un concours à cet effet.

Afin de pouvoir compter sur la générosité légendaire des Roubaisiens dans d'autres circonstances il estime qu'il ne doit pas demander de nouveaux sacrifices pour ces fêtes à ceux qui ont déjà si largement donné.

Le nouveau directeur du service de l'ébouage vient d'être désigné. C'est un maréchal des logis de gendarmerie, M. Lescouffe, actuellement à Hellemmes, et qui va prendre sa retraite ; M. Lescouffe a été autrefois brigadier de gendarmerie à Wattrelos.

Revue de gendarmerie. — Mardi matin, le lieutenant-colonel de gendarmerie Peuillard, a passé en revue, au parc de Barbieux, les brigades de la capitainerie de Roubaix.

Théâtre-Hippodrome. — Aujourd'hui, débuts des Navarro dans leurs admirables jeux à la grecque, première représentation des Boudets et continuation de l'immense succès obtenu par les débuts de samedi.

Mercredi, pour la première fois à Roubaix, l'excentrique Toch dans une parodie de la Mouche d'or. Jeudi à 3 h. très précises, matinée enfantine avec le même programme que le soir. Vendredi, troisième soirée de gala.

Résultats d'adjudication. — Mardi matin, à la Mairie, il a été procédé à l'adjudication des effets d'habillement, de coiffure et d'équipement du personnel de la police. Il y avait quatre lots :

1er lot. — Fourniture d'effets d'habillement, 698 fr. 25 ; Cautionnement 25 fr. M. Félix Boutry 10 0/0, seul soumissionnaire, est déclaré adjudicataire.

2e lot. — Fourniture d'effets d'équipement, 737 fr. 50 ; cautionnement, 30 fr. Soumissionnaires : MM. O. Leconte, 5,25 0/0 et Félix Boutry, 24,13 0/0. adjudicataire.

3e lot. — Confection d'effets d'habillement, 2.494 fr. ; Cautionnement, 125 fr. Soumissionnaires : MM. Triouf, 25 0/0 et Félix Boutry, 31,72 0/0, adjudicataire.

4e lot. — Confection de képis, 1.574 fr. ; cautionnement, 60 fr. Soumissionnaires : MM. Petit, 30 0/0 ; Triouf, 12 0/0 ; O. Leconte, 23,25 0/0 et Félix Boutry, 34,20 0/0, adjudicataire.

La chute mortelle de la rue Pellart. — Les funérailles du cotonnier Théodore Delattre, 44 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, qui s'est tué, lundi après-midi, en tombant d'une échelle rue Pellart, auront lieu demain, jeudi, à 8 h. 1/2, à Notre-Dame. La levée du corps sera faite à l'Hôtel-Dieu.

L'accident mortel de la rue de Lille. — Les funérailles du domestique Théophile Maes, 23 ans, de Laers-Nord (Belgique), qui a été écrasé, lundi matin, par sa voiture, auront lieu aujourd'hui, à 8 h., en l'église Notre-Dame. La levée du corps sera faite à l'Hôtel-Dieu.

Le noyé du quai de Calais. — Les funérailles du pensionnaire de l'Hospice civil de LAle, Eugène Adolphe, 71 ans, qui s'est noyé accidentellement dans le canal, au quai de Calais, dans la nuit de dimanche à lundi, auront lieu aujourd'hui à huit heures du matin, à Notre-Dame. La levée du corps se fera à l'Hôtel-Dieu.

AUX « CISEAUX D'ARGENT »

57, Rue de Lannoy, 57

Spécialité de Cravates
CHEMISES, FAUX COLS ET MANCHETTES
Fournitures pour couturières

Une jeune fille qui se jette par la fenêtre. — Dans la soirée de lundi, M. Désiré Beuscart, demeurant rue Vaucanson, étant quelque peu ivre, avait adressé des reproches à sa fille Emilie, âgée de 17 ans.

Pour éviter les coups qu'il voulait lui porter, Emilie s'est jetée tout à coup par la fenêtre. M. le docteur Labbe requis lui a donné les premiers soins et a constaté qu'elle portait seulement des contusions. Conduite d'abord au domicile de son cousin, Jules Ballard, rue de l'Hermitage, cour Billot, 5, Emilie est rentrée chez son père dans la journée de mardi.

Les accidents de travail. — Un forgeron, Charles Vandevelde, 48 ans, rue Bernard, 12, travaillant chez M. Joseph Leveugle, rue de l'Ommelet, blessé à la jambe gauche, 10 jours de repos.

Mil. les cambrioleurs à la foire. — Des malfaiteurs inconnus se sont introduits, pendant la nuit de lundi à mardi, dans la baraque d'un forain, M. Jules Verpoort bijoutier, et lui ont volé pour 1500 fr. de bijouterie.

Un chiffonnier, Léon Vanmaldeghem, 55 ans, demeurant rue Magenta, 7, a été arrêté pour avoir été surpris, mardi matin, en flagrant délit de vente d'une vingtaine de bagues en argent provenant de chez M. Verpoort qui habite rue de Lannoy, 24. Vanmaldeghem dit avoir trouvé ces bijoux au boulevard non loin de la baraque cambriolée.

— Les malfaiteurs ont visité également la boutique de pain d'épices de Mme Nuttens, rue de Gand, 237, à Tourcoing. Ils ont enlevé pour une dizaine de francs de marchandises.

— Une tentative de vol a été commise dans une autre boutique d'articles de Paris, occupée par M. Joseph Mauvidi, rue d'Albouy, 9 bis, à Paris.

En vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Hermary, juge d'instruction de Lille, en date du 20 novembre 1902, le sous-brigadier Cuvelier a arrêté, mardi matin, vers 11 h. 1/2, rue des Longues-Haies, une ménagère, Stéphanie Gillet, 57 ans, demeurant rue de Beaurewaert, 12. Cette femme est inculpée de complicité de vol et d'infraction à un arrêté d'expulsion.

PNEUMATIQUES MICHELIN

Félix Devouge, 16, rue de Lannoy, Roubaix

Le quart-d'heure de Rabelais. — Une couturière, Juliette Vanhaesbrouck, 30 ans, demeurant rue du Faubourg-des-Postes, 44, à Lille, est entrée lundi, chez Elodie Mazurelle, cabaretière, 40, rue Beaurewaert, et s'est fait servir plusieurs consommations qu'elle a déclaré ne pouvoir payer. Cela lui a valu d'être admise au violon.

A qui les clés ? — Une ouvrière de chez M. Dubar-Delespaul a trouvé un trousseau de clés.

Enterrement du 6 mai. — Mlle Jeanne Leire, 4 h., Sainte-Elisabeth.

Etat-civil de Roubaix

COMMUNIONS Boîtes et Dragées BAPTÊMES
5, rue du Priez, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 5 mai

Naissances. — Auguste Louille, r. de Rohan, 7. — Raymonde Leclercq, rue de Leuze, cour Vandendorpe, 4. — Bertine Tesson, rue des Longues Haies, 50, cour Roussel, 12. — Victor Derville, boulevard Gambetta, 38. — Julienne Dottelonnere, Chemin Vert. — Suzanne Vandersteggel, rue Blanchemaille. — Yvonne Moullaert, rue de Denain, 20. — Jules Hednebicq, rue de Condé, cour Vroman, maisons Hespel. — Gaston Desmettre, rue Blanchemaille. — Julienne Maurau, rue Blanchemaille. — Henri Amant, rue Blanchemaille. — Raymonde Mortier, Grande Rue, grande cour Lefebvre, 20. — Fernand Dubus, rue Alfred Motte, 16. — Eugène Vandenberge, rue Ingres, 80. — Emile Defebvre, rue Isabeau, 21. — Jeanne Dagua, rue Bayart, 17.

Décès. — Casiodore Delattre, 44 ans, couvreur, rue Pellart, 136. — Adolphe Eugène, 71 ans, chanteur ambulant, quai de Calais. — Hermanie Catteau, 19 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Chrysole Bouchaert, 29 ans, teinturier, rue de Mouvaux, cour Frère, 51. — Yvonne Favier, 1 an, rue de Lille, 138. — Théophile Maes, 22 ans, charretier : Louis Rys, 28 ans, tisserand ; Laure Flamencourt, 2 ans, rue Blanchemaille. — Madeleine Desplechin, 7 ans, rue des Arts, 120.

Mariage. — Désiré Wibaux, 27 ans, négociant en tissus, rue de Lille, 31, et Hélène Ruffelet, 23 ans, sans profession, rue Nationale, 4.

BATISTINE

GRANDE LIQUEUR
Médaille d'Or Exp. Univ. Paris 1900
SIMONOT à Cambrai

WATTRELOS

Jeunesse catholique. — Demain soir, jeudi, à 8 h. 1/2, réunion du Comité de la Jeunesse catholique, rue St-Joseph. Les cotisations seront reçues à partir de 8 heures. On compte sur la présence de tous les membres.

La Fête de Jeanne d'Arc sera célébrée le dimanche 10 mai 1903, avec l'éclat habituel. Les sociétés suivantes : Musique municipale, La Gauloise, La Jeunesse Catholique, Les Patriotes, Les Anciens Sous-Officiers, Les Médaillés Militaires, Les Anciens Combattants, se formeront en cortège rue Carnot, à 11 h. 1/4, pour se rendre à la messe de 11 h. 1/2, en l'église Saint-Maclou.

La Musique municipale se fera entendre pendant la messe.

Itinéraire du cortège après la messe : Rues Carnot, Traversière, Négrier, de la Mairie et Grand'Place.

Pour relever l'éclat de cette fête, les habitants de Wattrelos sont invités à pavoiser leurs maisons.

Au Bureau de bienfaisance. — Le Bureau de bienfaisance, dans sa séance du 30 avril, a voté, par quatre voix, celles de MM. Dubus, Lerustre, Delecroix et Agache, contre deux abstentions, la délibération suivante :

« Le Bureau de Bienfaisance : Attendu que les sommes inscrites à l'exercice 1903 ne sont pas inférieures à celles des budgets précédents, est d'avis : 1° de rester, quant à la distribution des secours aux assistés, dans les limites budgétaires ; 2° de solliciter du conseil municipal, à sa prochaine réunion budgétaire, un supplément de crédit pour l'année 1903 et une augmentation de subvention pour les années suivantes. »

Accidents de travail. — Un teinturier, Vandenberghe Arthur, 23 ans, demeurant au hameau de la Houzarde, travaillant chez MM. Motte et Meillassoux, rue du Coq-Français, à Roubaix, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

— Un tribolneur, Henri Verbrugge, 20 ans, demeurant au hameau du Petit-Tourcoing, travaillant au peignage de l'Epeule, à Roubaix, blessé à la main droite, 1 mois de repos.

Etat-Civil de Wattrelos

du 4 mai

Publications de mariages. — Clément Conia, 28 ans, douanier, et Julie Petit, 21 ans, couturière. — Edouard Plouvier, 25 ans, trieur de déchets, et Clémence Fauvarque, 19 ans, tisserande. — Emile Durieux, 25 ans, tisserand, et Clémence Courcelle, 25 ans, détacheuse. — J.-B. Bouckhuyt, 50 ans, charretier, et Séraphine Menez, 49 ans, couturière. — Jules Dubrez, 34 ans, tisserand, et Maria Cattelain, 36 ans, visiteuse de pièces. — César Dufermont, 25 ans, tisserand, et Justine Degufroy, 24 ans, piqûrière.

Mariage. — Jean-Louis Leman, 25 ans, marchand de charbon, et Céline Castel, 30 ans, bobineuse.

Décès. — Anne Petit, 6 ans et 5 mois, Gauquier. — Alexandre Delreux, 18 ans et 2 mois, apprêteur, rue du Trou-de-Fouan. — Yvan Verschuere, 78 ans et 9 mois, sans profession, Vieille-Place. — Paul Souris, 27 ans et 2 mois, route du Ballon. — Sidonie Sieux, 67 ans et 15 jours, Saint-Liévin.

CROIX

Loterie des enfants tuberculeux. — M. Hallain-Debarbe Joseph, l'heureux gagnant des cinquante mille francs de la loterie des enfants tuberculeux, demeurant actuellement rue du Progrès, 10, vient enfin de recevoir l'argent qu'il avait bien et dûment gagné, ce n'est pas trop tôt. Tout est bien qui finit bien

WASQUEHAL

Accident de travail. — Hier mardi, un ouvrier de chez M. Hannart, habitant Roubaix, a dû quitter le travail vers cinq heures du soir, par suite d'une brûlure. Quelques jours de repos lui seront nécessaires.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 95, RUE DES URSULINES

Offices du mois de mai à La Marlière. — Mercredi 6 mai. Messes : 5 h., 6 h. 1/2, 6 h., 7 h., 8 h., paroisse d'Herseaux ; 8 h. 1/2, Pensionnat de Luingne.

Jeudi 7 mai. Messes : 5 h., 5 h. 1/2, 6 h., 7 h., 7 h. 1/2, 8 h., 8 h. 1/2. Pensionnat Sainte-Thérèse, messe par M. l'abbé Reboux, supérieur honoraire.

Vendredi 8 mai. Messes : 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h.

Samedi 9 mai. Messes : 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h.

Tous les jours de la semaine, sauf le samedi, offices à 4 h.

Conférence avec projections lumineuses sur Rome et le Pape. — Vendredi prochain 8 mai, à huit heures précises du soir, en la Salle des Œuvres, 85, rue des Ursulines, à Tourcoing, M. l'abbé J. M. Rosset, missionnaire apostolique, donnera, sur Rome et ses environs, une conférence accompagnée de projections lumineuses et fera connaître, avec les maux dont le berceau de la Chrétienté souffre au point de vue religieux depuis l'invasion sacrilège de 1870, l'Œuvre des Missions établie par quelques zélés prêtres français s'en allant, avec les encouragements de Notre Saint Père le Pape Léon XIII et d'un grand nombre d'évêques de France et d'Italie, garder à l'Eglise et à son Chef captif cette terre où sont tombés les vaillants zouaves pontificaux, ravagée par l'impiété et le protestantisme depuis la spoliation du pouvoir temporel des Papes.

Les catholiques de Tourcoing se feront un honneur et une joie de témoigner par une nombreuse assistance l'intérêt tout particulier qu'ils portent à tout ce qui leur rappelle Rome et le Pape.

L'entrée est libre et les Dames sont tout spécialement invitées à cette conférence.

Une réunion de la commission municipale de voirie. — Aujourd'hui, mercredi, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, une réunion de la commission municipale de voirie.

Objet : 1° rue de la Croix-Blanche, mise en état de viabilité entre les rues de la Croix-Rouge et du Beau-Laurier. — 2° Canalisations de gaz à faire dans diverses rues.

Les accidents de travail. — Emile Soenens, 18 ans, rattacheur, demeurant rue du Général-Drouot, s'est fait une contusion à la jambe droite en heurtant le bâti d'un rendeur. Soins du docteur Défossez ; repos de huit jours.

— Polydore Laman, 27 ans, débourreur, demeurant rue de Bradford, a été blessé à l'index droit par un éclat de bois. Soins du docteur Decherf ; repos de dix jours.

— Henri Delbecq, 40 ans, magasinier, demeurant rue du Bois, 54, a fait une chute de trois à quatre mètres du haut d'une pile de tonneaux sur le sol. Le docteur Caudrelier qui l'a soigné a constaté des contusions qui nécessiteront un repos de douze jours.

— Philomène Dérick, 29 ans, rattacheuse, rue de Château, est tombée sur une broche qui lui a pénétré dans la jambe droite. Soins du docteur Catteau ; repos de quinze jours.

Une agression nocturne. — Victor Favorel, 22 ans, frondeur et repris de justice dangereux, demeurant rue de Menin, 58, à Roubaix, a été arrêté hier, mardi, comme étant l'un des auteurs de l'agression nocturne dont a été victime M. Jean Vreven, 55 ans, marchand des quatre-saisons, rue de Roubaix, à l'estaminet de la « Descente des Omnibus ».

Cette agression eut lieu dans la nuit de samedi à dimanche rue de la Fonderie. M. Vieven en se défendant a mordu fortement l'un de ses agresseurs. Cette blessure a mis la police sur la trace des coupables.

Favorel a passé des aveux. Ses complices ne tarderont pas à être, eux aussi, arrêtés.

Location de vélo sous un faux nom et tentative de vol. — Lundi soir, un individu portant un uniforme de la Compagnie des tramways économiques de Saint-Amand-les-Eaux, se présentait chez M. Paul Pagie, marchand de bicyclettes, rue de la Croix-Rouge et y louait une machine pour la durée d'une heure afin de se rendre, disait-il, chez sa sœur qui habite rue de Menin.

A peine était-il sorti de la demeure de M. Pagie qu'il demandait la route pour se rendre à Roubaix et à Ascq.

Ces questions, rapportées au marchand de vélos le mirent en défiance. A son tour, il enfourcha une bécane et se mit à poursuivre celui à qui il avait loué une machine. Il le joignit près de la gare et le remit aux mains de l'agent de service en cet endroit.

Conduit au commissariat, l'homme à l'uniforme galonné de la Compagnie des Tramways économiques de Saint-Amand déclara se nommer Henri Descarpentries, né à Dankerque et demeurant à Saint-Amand. Mais, après divers interrogatoires passés devant MM. Villain, commissaire central et Delattre, commissaire d'arrondissement, il finit par décliner son véritable état-civil. C'est un nommé Jules O..., 26 ans, né à Rubrouck, près Cassel et occupe comme ouvrier de culture, chez son frère, cultivateur à Mouchain.

Jules O. se défend d'avoir voulu voler le vélo qui lui avait été loué : « Rien ne prouve, dit-il, qu'après l'heure de location je ne l'eusse ramené chez M. Pagie ». Reste à donner une explication sur le port d'un faux nom ce dont l'inculpé aura à se défendre devant M. le Juge d'instruction.

Encore un enfant victime d'une imprudence. — Mardi, vers 11 h. 1/2 du matin, un enfant de deux ans, Lefebvre Georges, jouait dans la maison de ses parents, rue de la Cité, 148. Sa sœur aînée, Elise, âgée de 12 ans, commit l'imprudence de déposer sur le sol une marmite d'eau bouillante qu'elle venait de retirer du feu.

Son jeune frère, en prenant ses ébats vint heurter ce récipient et y tomba à la renverse, s'y enfonçant des cuisses au cou.

Aux cris que poussait le pauvre petit on accourut, on le retira et M. le docteur Desbonnets qui passait en ce moment vint soigner les brûlures profondes qu'il porte par tout le corps et mettent ses jours en danger.

Combien de victimes cette inexcusable imprudence de déposer sur le sol des récipients contenant de l'eau bouillante n'ont-elles pas faites !

Une chute grave dans un escalier. — Dans la nuit de lundi à mardi, le nommé Dominique Baty, 41 ans, demeurant en logement chez Mme veuve Mulliez, cabaretière, rue Jourdan, 43, voulut descendre de sa chambre et, ayant manqué le pied, il tomba du haut en bas de l'escalier.

On s'empressa auprès de lui en attendant l'arrivée de M. le docteur Hurlez qu'on était allé chercher.

Les blessures que porte Dominique Baty à la tête, au front, aux bras et aux jambes, sont assez graves et de nature à donner des craintes sur leurs suites probables.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Vol de tuyaux de plomb. — M. Bourgois, entrepreneur, rue de la Croix-Rouge, s'est aperçu, hier matin, que, pendant la nuit, un malfaiteur lui avait dérobé, dans une maison qu'il construit rue du Général-Bonnaud, dix mètres de tuyaux de plomb. Il en a avisé la police, qui a ouvert une enquête.

Un vol de portemonnaie à la gare. — Lundi, par le train qui arrive en gare de Tourcoing, à 9 h. 45 du soir, une rentière, Mme Senouzet, demeurant rue Ban-de-Wedde, à Lille, revenait de Courtrai.

Comme les autres voyageurs elle descendit de wagon et passa la visite de la douane. Elle avait encore, à ce moment, son portemonnaie. Mais, ayant séjourné sur le quai, avec la foule qui attendait l'ouverture des barrières pour remonter sur le train, un adroit pick-pocket le lui subtilisa sans qu'elle s'en aperçut.

A peine eut-elle regagné son compartiment qu'elle constata le larcin dont elle était victime.

Le porte-monnaie dérobé contenait 43 fr. 50 en or et argent, une alliance en or et une croix en argent portant gravés ces mots : « Pèlerinage de Sainte Anne d'Auray ».

La police, saisie d'une plainte, fait son enquête sur ce vol.

A qui la montre ? — Un écolier, Marcel Moreau, 8 ans, demeurant rue Cuvier, cour St-Louis, 14, au Blanc-Seau, a déposé au poste de police, une montre en argent pour homme, qu'il a trouvée rue des Villas.

A qui les clés. — Le garde Engelaere, a trouvé rue des Bonnets, un trousseau de quatre clés. Sa trouvaille est déposée au poste du Blanc-Seau.

Les arrivages aux Halles du mardi. — Marée, 170 k. — Pommes de terre nouvelles, 250 k. — Pommes de terre vieilles, 4.000 k. — Fromages, 80 k. — Œufs, 1.000. — Asperges, 124 bottes. — Radis, 1.000 bottes. — Beurre, 17 kilos.

Etat-civil de Tourcoing

du 5 mai

Naissances. — Dutriez Emile, rue de l'Amiral-Courbet. — Wiart Hermance, rue de Lorraine, 48. — Bakkaert Léon, rue de Séville, 4. — Goenens Henri, rue de Bondues, 20.

Mariage. — Paul Maréchal, 24 ans, laitier, et Angélique Hoornaert, 25 ans, servante.

Décès. — Bleuez Charles, 13 ans, rue du Heifot, 65. — Lamertyn Mélanie, 42 ans, rue Nationale. — Ghestem Marie, 46 ans, rue d'Anvers, 31.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 5 mai.

MOIS	COTE précédente	COTE 11 h. 1/4 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.
1er Janvier	5 40	5 40	5 37 1/2
2 Février	5 37 1/2	5 37 1/2	—
2 Mars	5 37 1/2	5 37 1/2	—
4 Avril	5 37 1/2	5 37 1/2	—
5 Mai	5 37 1/2	5 37 1/2	5 40
6 Juin	5 37 1/2	5 37 1/2	—
7 Juillet	5 37 1/2	5 37 1/2	—
8 Août	5 40	5 40	5 37 1/2
9 Septembre	5 40	5 40	—
10 Octobre	5 40	5 40	5 40
11 Novembre	5 37 1/2	5 37 1/2	—
12 Décembre	5 40	5 40	—

Ventes : 20.000 k.

— Affaires traitées à la Corbeille :

Soir. — 5.000 k. à 5,40 mai. —